



**European Bureau for Lesser Used Languages  
European Language Equality Network  
Réseau Européen pour l'Égalité des Langues  
EBLUL/ELEN-France**

Statut consultatif au Comité Économique et Social des Nations Unies

**EBLUL/ELEN France**

9 straed la Tour d'Auvergne  
29270 Karaez / Carhaix  
02 98 73 20 58  
Eblul.france@gmail.com  
<http://www.deompdei.org/>  
<http://www.languesregionales.org/>

**COMMUNIQUÉ**

**Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : la France esquivé les questions sur les langues régionales, en contradiction avec les engagements du Chef de l'État.**

Les représentants du Réseau Européen pour l'Égalité des Langues, EBLUL-France, sont intervenus en novembre 2012 à Genève dans le cadre de l'Examen Périodique Universel de la France par le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies. Ils ont proposé aux États-membres du groupe de travail (47 États) un ensemble de recommandations pour que la France reconnaisse et respecte la diversité des langues et des cultures de son territoire et les différentes identités des composantes de la société.

Lors de la session plénière du 21 janvier 2013, à laquelle ont participé Paul Bilbao, responsable de Kontseilua pour le Pays-Basque, Alexis Quentin représentant de l'Institut d'Estudis Occitans et Tangi Louarn, président de Kevre Breizh pour la Bretagne, de nombreux États-membres sont intervenus pour demander à la France de, notamment, modifier sa Constitution pour reconnaître les groupes minoritaires, retirer ses réserves sur l'article 27 du Pacte des droits civils et politiques et sur l'article 30 de la Convention des droit de l'enfant qui prévoient le respect des langues et des cultures des groupes minoritaires, ratifier la charte européenne des langues régionales ou minoritaires et accroître le temps de diffusion des langues régionales à la radio et à la télévision publiques en leur donnant les moyens financiers et humains nécessaires. La France est également invitée à associer les ONG qui défendent les langues régionales au suivi de l' Examen Périodique Universel en cours et à l'élaboration de son prochain rapport.

Les délégués d'EBLUL/ELEN-France ont été particulièrement surpris que dans ses réponses, la délégation française, conduite par M. François ZIMERAY, ambassadeur pour les Droits de l'Homme, esquivé totalement les questions concernant les droits des citoyens français à leurs langues et cultures propres et la reconnaissance de la diversité linguistique en France. L'ambassadeur s'est contenté de rappeler le refus traditionnel et scandaleux de la France au regard des droits de l'homme, de reconnaître d'autre culture et d'autre langue que françaises au nom de l'unicité de langue et de culture du peuple français, ce qui renvoie à une conception ethnique et non politique de la citoyenneté française.

EBLUL/ELEN-France s'étonne d'autant plus de ce refus de répondre aux recommandations sur la reconnaissance des langues régionales que le Président de la République s'est engagé à diverses reprises, directement ou par ses ministres, à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et à modifier la Constitution en ce sens. Il y a là une contradiction majeure entre les déclarations officielles du Chef de l'État, celle du Gouvernement et la position des services de l'État sur le terrain. EBLUL/ELEN-France a décidé d'en appeler au Chef de l'État.

Pour EBLUL/ELEN-France,  
Tangi Louarn, Paul Bilbao, Alexis Quentin  
00 33 (0)6 60 88 97 78

Le 25 janvier 2013